

Politique environnementale

Le Système de Management de l'Environnement d'ACROPOSE est certifié selon la norme ISO 14001 par l'AFAQ depuis le 22/11/2010 pour les activités de conception et les activités de fabrication de mobilier urbain.

Le respect de l'Environnement est, avec l'Innovation et le Design, l'un des trois axes structurants du projet d'entreprise ACROPOSE.

La responsabilité éco-citoyenne s'inscrit au cœur de la dynamique de développement durable mise en place par la direction de l'entreprise, dans laquelle chaque décision, chaque action prend notamment en compte les questions d'impact sur l'environnement, de respect de la santé et de la sécurité : des collaborateurs, des techniciens chargés de la maintenance des mobiliers urbains et des citoyens, utilisateurs de l'espace public.

Les engagements principaux d'ACROPOSE sont :

- Respecter toutes les lois et règlements sur l'environnement, et de façon plus générale, toutes les exigences d'ordre environnemental.
- Satisfaire à ses obligations de conformité.
- Mettre en place et maintenir des programmes de contrôle et d'amélioration continue en matière d'environnement.
- Intégrer la question de l'impact environnemental dans ses processus de prise de décision.
- Concevoir et fabriquer ses produits selon les critères de l'Eco-conception.
- Utiliser les ressources matérielles et énergétiques de façon rationnelle.

Dans le cadre de l'amélioration continue, ACROPOSE fait évoluer ses objectifs prioritaires qui deviennent les suivants :

- 1. Réduire le volume de déchets et prévenir leur création en travaillant sur toute la filière, des fournisseurs et sous-traitants jusqu'aux clients ;**
- 2. Développer 100% des nouveaux produits selon les principes de l'éco-conception et faire évoluer le profil environnemental des produits existants vers une diminution de leur impact ;**
- 3. Mesurer les performances du système de management de l'environnement mis en place.**

Je m'engage personnellement à mettre en œuvre tous les moyens pour qu'ACROPOSE, tout en préservant sa compétitivité et sa pérennité, reste un exemple d'entreprise éco-citoyenne responsable et maintienne sa certification ISO 14001.

Valence, le 06 novembre 2017



Ivan Noudille-Degorce
Président

Mise à jour Novembre 2017